

Conseil communautaire Salle multisports et Agenda 21 au menu

Complexe couvert multisports intercommunal, appelé à remplacer le gymnase de La Sanflorraine, et présentation de l'Agenda 21 aux élus du pays de Saint-Fleur étaient les principaux dossiers du conseil communautaire de jeudi 18 février.

C'est dans une salle désormais bien trop petite pour l'exercice, eu égard aux nombreux délégués communautaires, que le maire de Cussac, commune nouvellement entrante, était accueilli pour la première fois au village d'entreprises, dans les locaux de la communauté de communes en tant que délégué titulaire. "Mon souhait est celui d'un territoire qui s'agrandit, qui devient de plus en plus cohérent et d'accueillir aussi d'autres communes", déclarait ainsi le président Pierre Jarlier en ouvrant la séance avec "deux dossiers importants".

Le premier concernait le complexe couvert multisports intercommunal avec le choix du maître d'œuvre. L'équipe lauréate, la SARL HBM Architecte de Rodez, a ainsi présenté le projet dans le cadre d'un chauffage bois, en option à l'échelle du quartier, a été intégré. Pierre Jarlier, à ce propos, a bien précisé la conditionnalité de l'opération, subordonnée à sa faisabilité financière.

Un bâtiment à basse consommation

Le bâtiment⁽¹⁾, s'il se construit, sera donc un ouvrage à basse consommation. Le

Agenda 21 : un rempart pour sauvegarder les zones humides ?

Pamela Ménard, chargée de mission, a exposé la méthode suivie pour entrer dans la procédure Agenda 21 qui progresse - avec un comité de pilotage créé à l'occasion de ce conseil communautaire - et son plan de financement prévisionnel 2010 approuvé.

Pour rappel, un Agenda 21 est un programme d'action pour le XXI^e siècle, défini en 1992 à Rio de Janeiro, lors du Sommet de la Terre. C'est en résumé la mise en place d'un projet de territorialité de développement durable qui vise à la protection de l'environnement, à l'efficacité économique et l'équité sociale, indiquait-elle. Concrètement, il existe environ 300 Agenda 21 opérationnels, complétait Pierre Jarlier, pour des projets "qui seront élaborés par les élus et toute personne qui souhaite se mobiliser dans des domaines qui l'intéresse. Il s'agit de projets participatifs et prospectifs à la fois. De nombreuses actions que la collectivité peut accompagner peuvent ainsi être menées. Il y a les grands objectifs fixés par l'Etat et aussi l'adaptation que l'on peut en faire dans le territoire. L'engagement est sur trois ans. À titre d'exemple, M. Berger, délégué communautaire de Roffiac, posait donc la question de savoir si les zones humides entreraient dans ce type de procédure et "si notre action pouvait viser à protéger ces zones". "C'est une piste d'actions évoquée par le ministre, qui peut être proposée et validée", lui confirmait Pamela Ménard. Pour Michel Serf, "la précarité en matière d'hébergement dans le parc immobilier privé mais insalubre peut également être un vrai sujet Agenda 21". "Une opération programmée de l'habitat avec fléchage social et environnemental nous permettrait d'intervenir sur ce type de logements", acquiesçait Pierre Jarlier qui indiquait que "nous entrons en phase opérationnelle de cet Agenda 21 ans avec, au premier semestre 2011, la nécessité d'être prêts à déposer la demande de labellisation auprès de l'Etat".



Le projet en est encore à la phase dessin.

bureau d'études a en effet proposé une solution de réchauffage du renouvellement de l'air à travers des serres. "C'est en grande partie grâce à ce système que nous avons pu obtenir cette basse consommation", expliquait Jean-François Marion, un des architectes choisis. Serre qui sera doublée d'un auvent, "pour une chaleur moindre en été".

Ce bâtiment à basse consommation énergétique (BBC) permet, pour Pierre Jarlier d'anticiper sur la future réglementation, ce que confirme l'architecte, de par une conception BBC qui devance

ainsi "la réglementation de 120 kilowattheures par an pour atteindre les 60 KWH par an, tous usages confondus (chauffage, eau chaude, électricité). Nous avons travaillé l'isolation thermique du bâtiment pour éviter les pertes d'énergie extérieures, mais aussi la récupération des calories de l'air et de l'eau usée des douches. L'éclairage naturel a été privilégié".

Selon Pierre Jarlier, adepte du Grenelle de l'Environnement, les économies attendues pour ce bâtiment deux fois plus grand que l'ancien gymnase de La Sanflorraine, soit de l'ordre de 10 000 € sur la consommation d'énergie, de chauffage et des fluides, soit un tiers d'énergie en moins.

Le plus est le parking de 120 places situé sous le bâtiment et qu'utilise intelligemment la déclivité du terrain : "C'est ce qui a fait la différence", ajoutait le président qui saluait "le parti pris de cette équipe qui a en plus, proposé le projet le moins cher". Une redistribution des espaces qui permet aussi de dégager une aire de loisirs et de détente à la place de l'ancien gymnase qui sera démolit.

Un parking, enfin, qui sert aussi d'espace tampon "favorable donc pour les performances énergétiques".

"À l'image du centre aquatique, prévenait cependant Pierre Jarlier, nous nous engageons dans cette opération de 4,5 millions d'euros, que lorsque nous serons sûrs de pouvoir l'assurer financière-ment". Il a donc été décidé de confier à un bureau spécialisé en finances locales une étude à hauteur de 10 000 €.

C. FOURNIER

(1) Sept cents places de gradins dont 350 places fixes et 350 télescopiques (largeur 28 m, longueur 48,70 m).